



---

## COMPTE RENDU CSAL DU 17 AVRIL 2023

---

Ce jour s'est tenu le CSAL qui avait pour objet l'ordre du jour suivant :

- Pour information
- Budget (bilan 2022 – perspectives 2023)
- Bilan formation professionnelle (2022 et PLF 2023)
- TBVS 2021
- Bilan campagne évaluation 2021
- Scan des copies de concours B
- Modèle Managérial
- Pour avis
- Pont naturels 2023
- Questions diverses

La séance débute à 9h00 par la lecture des liminaires de nos collègues F.O. et C.G.T.

La CFTC a acté du fait que nous n'avons toujours pas de règlement intérieur pour les nouvelles instances, le Président a souligné que nous pouvions ne pas siéger si nous le souhaitions jusqu'à ce que le document soit disponible, rappelant que le décret du 20/11/2020 faisait office de base en attendant.

Le premier point concernant le budget 2022 a été déroulé avec la mise en avant de la rationalisation des coûts et l'engagement (paiement dans l'année) des dépenses des différents budgets nécessaires au fonctionnement de la Direction Locale.

Un point particulier a été fait sur les travaux de désamiantage ainsi que les réaménagements de certains sites (Lacaze, trésorerie de ST Benoît, SGC de St André..).

Egalement sur les aménagement pour le confort acoustique et visuels des agents et la dotation des PC potables à hauteur de 85 % et sur la disponibilité d'un stock.

Le budget 2023 sera supérieur en dotation et verra le réaménagement du SIP de St Paul avec en point de mire la restructuration de l'accueil et des bureaux et la création d'un espace de détente ainsi que la création de salles de formation et de réunions.

L'intégralité des frais de formation et la prise en charge des apprentis seront remboursés.

Enfin une partie du budget sera alloué à la fin des travaux à Lacaze.

Il a été évoqué la mise en place d'un budget participatif pour des moments de convivialité au niveau des services.

et pour finir la Direction souhaite accélérer sur le développement du TOIP (téléphone par internet).

Le bilan de la formation professionnelle a mis en avant qu'au sortir de la crise COVID la FORPRO a réajuster sa ligne directrice en mettant à nouveau le ratio de 1 formateur / 5 formés.

Elle dispose d'un vivier de 40 formateurs et souhaite agrémenter celui-ci de postulants supplémentaires Par ailleurs les travaux engagés vont permettre de libérer de l'espace pour créer de nouvelles salles de formation dont la Direction manque cruellement à ce jour.

La FORPRO associée à l'ACIF souhaite rendre l'accès à la formation le plus vaste possible ainsi que pour les formations interministérielles. A ce titre elle invite les agents à candidater dans SEMAFORE sous forme de vœux pour recenser les besoins et organiser les formations et les emplois du temps des formateurs en local ou national.

La DRFIP reste le point d'entrée pour les vœux des agents et la Direction s'engage à mieux communiquer sur les formations disponibles et à venir.

Il est demandé à ce que les agents puissent disposés de formation plus pratiques et moins théoriques et que soit étudié au niveau local la possibilité d'instaurer un délai de route pour celles devant se dérouler en métropole. La Direction va regarder ce qu'il est possible de faire sur le plan local.

Le troisième point concerne les TVBS avec un comparatif sur l'année 2021. Suite à la reprise après la crise COVID il est difficile d'avoir des chiffres représentatifs dans la mesure où ceux-ci ne sont pas probants du fait du manque d'agents durant la période de référence à savoir 2021.

Le bilan de la campagne des entretiens individuels fait remonter que les organisations syndicales regrettent les CAPL qui permettaient les recours suite aux notations pour la défense des agents.

Le cinquième sujet de l'ordre du jour de ce CSAL porte sur une expérimentation de la numérisation des copies de concours pour un envoi sur le centre des concours de Lille. A cet effet la Direction se voit dotée d'un Mopieur spécifique afin de réaliser ce travail qui si dans un esprit sécuritaire, n'en demeure pas moins un travail chronophage. De plus pour les concours importants comme celui commun de catégorie C cela risque d'être très compliqué à mettre en place. A voir dans le temps.

Le sujet des ponts naturels qui a été mis au vote pour l'unique proposé le 14/08/2023 a été à l'unanimité, des quatre organisations syndicales, rejeté.

Une proposition de modèle Managérial avec une participation des encadrants cadre B à A+ est soumise à l'étude avec une boîte à idées et un mode opératoire qui permettrait d'améliorer le mode d'encadrement des agents et une amélioration du collectif et de tutorat pour de meilleures conditions de travail.

En questions diverses sont évoquées une demande d'enquête sur la gestion d'une des divisions de la Direction suite à plusieurs plaintes d'agents.

L'embauche de quatre contractuels pour palier au problème des services en souffrance (SLR, RNF...)

Le réaménagement des locaux de Malraux avec une réorganisation des services par plateau.

Et pour conclure le Président nous fait part de son prochain départ en retraite et des entretiens qu'il fait passer en vue de trouver son futur remplacement. Les organisations syndicales lui font part de leur appréhension à voir se poste occupé par une personne complètement extérieure à la DGFIP dans cette période de changement et de restructuration.

Le Président clos la séance à 12h45.